



LA CROIX

5

84, Grande-Rue 84

DE ROUBAIX-TOURCOING

85, Rue des Ursulines

5

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

EMOUYANT SOUVENIR

L'hiver poursuit sa course toujours semblable, toujours cruelle.

« De mémoire d'homme on n'avait vu pareille tempête soulever l'Atlantique », lisait-on, il y a quelques jours, dans maints journaux. « De mémoire d'homme » nous laissait sceptiques, car la dernière tempête paraît toujours la plus effroyable.

Quoi qu'il en soit, le vent soufflait en rafales, les flots se soulevaient avec un terrible fracas, la pluie faisait rage, l'eau emplissait les barques et balayait le pont des navires, ceux-ci étaient horriblement secoués, et quelques-uns d'entre eux, victimes d'une avarie, d'une fausse manœuvre ou seulement de la féroce puissance des vagues courroucées, disparaissaient peu à peu.

Le bureau « Veritas » nous en donnera bientôt la lugubre statistique.

Et là-bas, sur la côte, des veuves pleurent et des orphelins lèvent leurs mains suppliantes.

Mon esprit, chose étrange, se reportait hier vers ce navrant spectacle, tandis que je visitais cette exposition de l'aviation, dont « Pierre l'Ermite » nous disait samedi la portée sociale.

Où, il semble bien que la conquête de l'air est faite et que nous verrons bientôt se développer la navigation aérienne. Elle avancera le progrès humain, mais elle fera des victimes. Et la prévision de ces victimes de demain dressait en quelque sorte devant moi le souvenir des victimes de l'océan, pour les enfants desquelles, « les orphelins de la mer », une séance de charité était précisément donnée hier soir.

Le poète latin s'étonnait de la hardiesse de l'homme « à la triple cuirasse d'airain », qui, le premier, avait lancé une nacelle sur l'océan, cet engouffreur de vies humaines. Ce n'est pas ce poète, assurément, Horace, lui, l'ami des plaisirs et le parfait égoïste, qui aurait eu ce courage.

Et navigaient il faut des vaisseaux et des navigateurs. Les relations de la grande famille humaine, la défense nationale, le commerce, l'apostolat lui-même exigent que les mers soient sillonnées et franchies. Et une puissance, dont les côtes ont le développement des côtes françaises, se doit à elle-même d'avoir une marine de guerre et une marine commerciale puissantes.

L'histoire prouve, du reste, que nos provinces côtières n'ont jamais failli à leur mission. Est-il au monde annales plus glorieuses que celles de notre marine nationale ? Est-il nom plus illustre que ceux des Duquesne, des Tourville, des Jean-Bart, des Suffren, des Courbet ?

Et les larmes qui coulent chaque année à tant de foyers ne sont-elles pas le prix douloureux mais nécessaire d'une gloire incomparable et d'un indispensable effort ?

Mais il serait inhumain de ne pas avoir une particulière affection pour tant de victimes. Et après avoir prié pour les morts, c'est un patriotique devoir de venir en aide à cette légion de veuves et d'orphelins, que légèment chaque année au pays les tempêtes de l'océan.

Qui de nous, visitant les expositions et musées de peinture, ne s'est fréquemment arrêté avec émotion devant les tableaux représentant le moment de l'embarquement, les adieux de la famille, la femme et les enfants agitant leurs mouchoirs sur le rivage, le naufrage, le retour sur quelque épaule, la douleur poignante de la veuve à l'annonce de son malheur, la place vide au foyer, etc. ?

Où, l'hiver est nécessaire, car il prépare la terre à la fécondité. Oui, la marine est indispensable à une nation comme la France. Oui, la nôtre nous est une gloire.

Mais que de larmes ! que de deuils ! que d'orphelins !

Poursuivis par ces pensées, l'amiral Gicquel des Touches et l'amiral Serre fondaient en 1897 l'excellente œuvre de « l'adoption des orphelins de la mer » ; ils lui donnaient comme objet de venir en aide aux familles des victimes de l'océan, mais en même temps ils lui fixaient, avec une patriotique intelligence, la double règle de faire élever les orphelins dans la famille même ou dans des familles de marins chrétiens, et de conserver les fils de pêcheurs au métier de la mer.

C'est par centaines ce milliers de francs que l'œuvre, après onze ans d'existence, compte les secours distribués. Le nombre de ses adoptés dépasse 500.

Comme toutes les œuvres d'inspiration généreuse, celle-ci a connu l'emballement de la charité, et, en cette fin d'année, son budget va se solder par quelques milliers de francs de déficit.

Son directeur (1) nous adresse, pour les voir comblés, un appel ému.

« Non seulement nous y répondons volontiers, mais nous tenons à faire à cette

(1) Le secrétaire de l'œuvre réside 5, rue Bayard, Paris VIII.

occasion une réflexion, qui nous paraît propre à frapper plus d'un cœur.

Les statistiques montrent qu'en France il y a près de deux millions de ménages sans enfants, proportion énorme et qui ne va pas sans inquiéter quelque peu le cœur de la vitalité et de l'avenir de la race.

N'est-il pas évident que des milliers de ces ménages, où les berceaux sont sans enfants et sans espoir, au lieu de se borner à une égoïste jouissance de la vie, ont pensé à suppléer par l'adoption à la consolation qui leur manque ?

En fait, ils sont nombreux ceux qui font rayonner sur des neveux, cousins ou autres protégés, le trop plein de leur cœur. Mais combien nombreux aussi ceux qui ont eu cette pensée, mais qui, sans l'écarter, ne l'ont pas encore réalisée, attendant qu'une circonstance favorable les mette sur la voie de l'exécution !

« A tous ceux-là nous disons : Voici une œuvre qui adopte une foule d'orphelins de pêcheurs ou marins, en vue d'en faire de bons marins et de bons chrétiens. Cette initiative ne vous dit-elle rien ? »

« N'y a-t-il pas là pour vous une inspiration de patriotique charité ? »

S'il en est ainsi, le but de ces lignes est atteint.

« A tous rappelons, en terminant, ces vers du poète :

Où sont-ils, les marins sombrés dans la nuit noire ?
Où sont-ils, que vous avez de lugubres histoires !
confiant à leur générosité les pauvres orphelins, victimes des drames de l'océan.

Rome

De notre correspondant particulier par téléphone :

« La clôture du jubilé pontifical hier dimanche à six heures, comme nous l'avions annoncé, a été célébrée dans la basilique de Saint-Jean de Latran.

Cette clôture coïncidait avec la fête patronale de la basilique.

Le matin, le cardinal Satolli a célébré pontifiquement, sous la chapelle pontificale par une concession spéciale du Pape.

Le soir, une grande foule avait répondu à l'invitation du Chapitre. Une tribune spéciale avait été réservée au Sacré-Collège. Quinze cardinaux étaient présents à la cérémonie. Une autre tribune avait été préparée pour le corps diplomatique. Une autre était occupée par les sœurs et la famille du Pape.

Dans les stalles du Chapitre avaient pris place de nombreux évêques et les délégations des Chapitres de la basilique de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure.

Après le chant des vêpres, en musique, exécuté par la maîtrise du Latran, le Saint Sacrement a été exposé, et le cardinal Satolli, archevêque de la basilique, a entonné le Te Deum qui a été continué alternativement par le chœur et l'immense foule qui remplissait les vastes nefs du temple.

Avec cette cérémonie se termine le jubilé sacerdotal de Pie X, qui a réussi au delà de toutes les espérances.

Les fêtes de ce nouveau jubilé resteront en fonctions pour examiner le meilleur moyen de célébrer sagement le jubilé épiscopal du Pape. On sait en effet que le 18 novembre dernier, Pie X est entré dans la vingt-cinquième année de son épiscopat.

Les fêtes de ce nouveau jubilé consisteront surtout en canonisations et en béatifications.

La première aura lieu tout de suite après Pâques et sera celle de Jeanne d'Arc.

Un prochain Consistoire ?

La mort du cardinal Lecot donne l'occasion de reparler d'un prochain Consistoire. Nos informations particulières nous permettent d'affirmer que toutes les nouvelles qui ont paru sur la date et les cardinaux nouveaux du prochain Consistoire n'ont d'autre fondement que la fantaisie plus ou moins féconde en hypothèses vraisemblables des journalistes.

Le Pape n'a fait encore connaître ni la date ni l'objet du prochain Consistoire. Il n'est même pas encore certain qu'il créera de nouveaux cardinaux.

Audiences

Le Pape a reçu hier M. le docteur Spahn, président du Centre allemand, et le docteur Pieper, directeur du Volksverein allemand.

La liberté de la presse

Jamais je ne consentirai à considérer comme un acte politique un geste violent ou injurieux, que son auteur appartienne à la droite ou à la gauche, qu'il soit un assassin ou un mal élevé, qu'il plante un poignard dans le cœur d'un chef d'Etat, qu'il lui enfonce son chapeau sur les oreilles, ou qu'il lui tire la barbe. Un acte politique prouve quelque chose et sert à quelque chose. C'est de cette nature que nous ne craignons rien et ne sert à rien.

Mais, au lieu d'être à droite ni à gauche, ne peut répondre qu'un de ses adhérents ne sera pas atteint un jour d'aliénation mentale, et ne se rendra pas coupable d'un de ces actes criminels, délétères, ou simplement grossiers.

Aussi, que ceux qui les commettent soient poursuivis conformément aux lois, rien de plus juste ; mais vouloir rendre un parti responsable des faits et gestes de chacun de ses membres, vouloir voir un journal, un journal, pour l'acte de l'injustice homme seul, c'est le comble de l'injustice doublé du comble de la roquerie politique.

C'est pourtant ce qu'est en train de faire le ministère actuel ; Mattias a tiré la barbe du président de la République ; le gouverne-

ment fait perquisitionner dans les bureaux de Mattias, il l'a perquisitionné, assuré-t-on, dans d'autres — car Mattias appartient à plusieurs associations — il met sans aucune raison, voire sans l'ombre d'un prétexte les sceaux sur des boîtes aux lettres. En un mot, au geste ridicule et maléant d'un homme, il répond par un geste de violence et d'abus envers toute une collectivité d'hommes. Il fait plus, il attende au lendemain, une fois de plus, la liberté de la presse.

Deux fois, dans ce siècle, vieux de huit ans seulement, il y a eu attenté chez nous, malgré les protestations du Syndicat de la presse parisienne, qui sont pour nous un titre d'honneur gardé précieusement dans nos annales, la voie qui, aujourd'hui, perquisitionne dans les bureaux de rédaction du journal, demain, ce sera dans d'autres, après-demain dans d'autres encore, le pli est pris, nul journal n'est sûr des secrets, de sa correspondance, nécessaires à sa publication. Et ses secrets, sa correspondance, vont ce qui veut uniquement connaître le gouvernement, puisqu'en apparence à la recherche des papiers que Mattias a déclaré (voir le journal) avoir été trouvés dans la boîte aux lettres du journal le « Jaune » (4, boulevard des Italiens).

« Éperait-il donc à trouver les papiers de Mattias, arrêté de la veille ? Recherchait-il, pouvait-il rechercher autre chose que la correspondance du journal qu'il ouvre sans doute au moment où j'écris ? »

« Eh bien ! voilà qui est un abus intolérable. Et nous nous faisons un devoir et un honneur de mener notre protestation à celles de toute la presse, menacée dans ses intérêts, dans ses droits et dans ses libertés. M. Biétry, directeur du « Jaune », a deux fois brisé les sceaux, non pas pour cacher quelque pièce, car il n'a pas pénétré dans ses bureaux, et il a laissé sans l'ouvrir sa correspondance dans la boîte aux lettres, mais pour venger la presse de l'attentat dont elle était l'objet. »

Ce geste doit être regardé comme un acte de légitime défense de la presse contre un geste d'agression sans excuse.

J. B.

M. Biétry brise les sceaux apposés au journal le « Jaune »

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

Le samedi 19 décembre, M. Biétry brisa les sceaux apposés au journal le « Jaune ».

« Pour sûr ! ajoute son secrétaire.

« C'est à dire pas croire ses yeux ! dit l'inspecteur principal.

« Et maintenant, déclare le brigadier.

« Brigadier, vous avez raison ! opinent les inspecteurs.

M. Biétry s'avance.

« Que voulez-vous ? interroge-t-il. Je l'inspecteur principal, qui lui donne le mandat de perquisitionner au « Siège » de la Fédération nationale des Jeunes de France, boulevard des Italiens », et d'y saisir tous papiers relatifs à Mattias, inculpé « d'outrages et voies de fait sur un magistrat l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Pendant que le député de Brest lit cet acte, il entend un coup de feu. M. Joliot fait son apparition.

« Le dialogue suivant s'engage entre le juge et M. Biétry :

« Vous avez signé, Monsieur le juge, un mandat de perquisition au « Siège » de la Fédération nationale des Jeunes de France ?

« Oui, Monsieur le député.

« Eh bien ! vous vous êtes trompé d'adresse.

« Comment cela ?

« La Fédération nationale des Jeunes de France n'existe plus depuis le mois de mai. Quant à la Fédération syndicaliste de Jeunes de France, elle a son siège, boulevard Saint-Martin.

« Vous vous opposez à la perquisition. — Je m'y oppose.

« Dans ce cas, je vais demander des instructions au Parquet général.

« Et M. Joliot partit en sifflant vers le Palais de Justice ou vers d'autres lieux. Il renvoya une demi-heure plus tard avec un mandat d'opérer la perquisition, mais sans gêner le fonctionnement du journal.

M. Biétry a montré au juge le registre des actionnaires du « Jaune » où Mattias figure pour une action de 100 francs et le registre des abonnés où il est inscrit pour un abonnement.

« Le juge n'a saisi que deux pièces : la comptabilité de l'ancienne Fédération de Jeunes, et le répertoire des archives de cette Fédération. — M. Biétry a fait annexer au procès-verbal une énergique protestation contre l'arbitraire des sceaux, contre la violation de la liberté de la presse, contre la confiscation de sa correspondance qui est restée chez le concierge pendant trente-six heures par ordre du juge d'instruction, et se réserve de donner à ces abus de pouvoir les suites qu'ils comportent.

« Quant au double bris à sceaux, ni le juge, ni M. Hamard n'ont fait aucune saisie. — Un incident a marqué le départ de M. Joliot et de ses agents.

« Quel soulagement de voir sortir un juriste à son tour ! M. Edmond Loeb, rédacteur au « Jaune », qui fut jadis condamné à quatre mois de prison pour avoir écrit à la figure du général Foch, en gare de La Rochelle.

« Ce propos a été répété à M. Hamard par un agent.

« Savez-vous que je pourrais vous faire poursuivre pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ? a déclaré d'une voix sévère le chef de la Sûreté. — Non, monsieur le juge d'instruction.

« Mais comment donc, a répondu M. Joliot. Il faut le faire.

« Et M. Edmond Loeb, souriant, a déclaré ses noms, prénoms et qualités.

« Comme le demandait à M. Biétry ses impressions :

« Vous connaissez, m'a-t-il dit, la parole de des avocats ; les mots de Foch de Montalembert. La liberté se prend et ne se donne pas. C'est ma devise. On se tout contre nous, parce que nous ne savons protester que par des paroles. Je suis content que mon geste sera compris de l'opinion publique.

A. JANNET.

Les funérailles du cardinal Lecot

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Les obsèques du cardinal Lecot ont été célébrées ce matin, à Bordeaux, au milieu d'une affluence considérable. Dès la première heure, les voies où devait passer le cortège étaient barrées et la circulation des voitures et des tramways interdite. Seules, les personnes munies de cartes pouvaient pénétrer dans l'église Notre-Dame où devait avoir lieu le levée du corps.

Succèsivement, nous vîmes arriver MM. Jacques Piou, député de la Loire; André Billaud, député de Bordeaux; d'Ellesagarry, député de Lesparre, et Guyot de Villeneuve; les représentants des corps constitués; M. Duréault, préfet de la Gironde; le général Oudart, commandant en chef le 18^e corps d'armée; M. Bouche, maire de Bordeaux; la plupart des conseillers gé-

néral de la Gironde; un grand nombre de conseillers municipaux; le bâtonnier de l'Ordre des avocats; les moyens des Français; le corps consulaire au grand complet des membres de la Chambre et du tribunal de commerce.

« A 9 heures, la levée du corps a été faite par le clergé métropolitain et les dernières prières ayant été dites, le cercueil du prélat fut porté sur le char pendant que les brasses organiques jouaient une marche funèbre et que les cloches des dix-huit paroisses de la ville sonnaient lugubrement le glas.

« Le cortège fut ainsi organisé dans l'ordre suivant :

« Les suisses des paroisses de Bordeaux, l'Ordre, les établissements d'instruction pri-



M. PIERRE BIÉTRY

et M. Hamard, chef de la Sûreté, sont allés apposer les sceaux, au n° 4 du boulevard des Italiens, aux bureaux du journal le « Jaune », dirigé par M. Pierre Biétry, député de Brest.

« La veille, ils étaient allés perquisitionner, sans résultat, au Syndicat jaune des employés, 45, boulevard Saint-Martin, dont Mattias était le secrétaire.

« A 11 h. 3/4, le comte Albert Guignés, président du Conseil d'administration du « Jaune », vint boulevard des Italiens pour retirer le courrier. Il fut fort surpris de voir que cette opération lui était interdite par la loi. Il prévint immédiatement M. Biétry, qui accourut en auto.

« Le député de Brest, passant outre aux protestations du concierge et en présence de plusieurs témoins, fit sauter les sceaux de la boîte aux lettres et des portes de ses bureaux, dans lesquels il ne pénétra pas. Il remit ensuite son courrier au concierge. A 6 heures du soir, M. Hamard, prévenu, fit apposer de nouveaux sceaux.

« Déclaration de M. Biétry

« J'ai brisé les sceaux apposés par M. Joliot, nous a dit M. Biétry, parce que j'ai tenu à protester énergiquement contre les violations manifestes de la loi et contre un fait odieux au strict équilibre.

« Vraiment, les criminels sont traités avec plus de ménagements ! On n'a jamais, que je sache, apposé les sceaux sur la porte d'entrée des voitures et des tramways interdites, chez elle. Et nous, qu'on nous n'est l'objet de la moindre incrimination !

« Un journal ne représente pas seulement des intérêts moraux et politiques ; il représente aussi des intérêts matériels et commerciaux, qui pouvaient être lésés par cette mesure nous interdisant pendant vingt-quatre heures l'accès de nos bureaux.

« Joliot s'est retiré en déclarant qu'il reviendrait demain à 9 heures. Nos bureaux ou-

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

M. 29 déc. — St THOMAS DE CANTORBERY

LUNDI 28 DÉCEMBRE 1908

La journée

Ce matin ont eu lieu, à Bordeaux, en présence d'une trentaine de membres de l'épiscopat et avec une énorme concours de population, les obsèques de S. Em. le cardinal Lecot.

Dimanche à six heures, à Rome, la clôture du jubilé sacerdotal du Pape.

Le gouvernement, comme il fallait s'y attendre, cherche à grossir démesurément l'importance de l'agression de Mattias.

Les sceaux ayant été, sous ce prétexte, apposés dimanche sur les portes et la boîte aux lettres du journal le « Jaune », M. Biétry les a brisés.

« Comme ils avaient été réapposés, il les a de nouveau brisés ce matin.

« Une perquisition a été faite plus tard : deux papiers sans importance ont été saisis.

« M. Ciomenseau s'assoit de plus en plus systématiquement sur la liberté de la presse.

Partout en commençant à se préoccuper activement des élections sénatoriales de dimanche prochain.

De nombreuses promotions ont eu lieu dans l'Etat-major général et dans les diverses armes armées et services.

Sur 189 missionnaires morts au cours de 1897 dans les travaux de l'apostolat, 14 étaient français, 12 alsaciens-lorrains et 166 étrangers.

Le froid est très vif. La neige est tombée dans plusieurs départements. Le thermomètre est descendu à 10° au-dessous de 0 à Paris, et beaucoup plus bas dans certaines régions.

Une mutinerie de soldats coloniaux a éclaté au 22^e, en détachement à Hyères.

ETRANGER. — Le gouvernement a arrêté les mesures pour l'évacuation des troupes du Maroc. De nouveaux troubles ont eu lieu à Tanger.

L'extradition de Castro pourrait être demandée pour que l'ancien président fût jugé au Venezuela.

Au cours d'un tremblement de terre en Calabre, il y a eu plusieurs morts.

La candidature de Mgr de Cabrières

La rédaction de la Semaine religieuse de Montpellier publie la note suivante :

Mgr l'évêque a été amené à poser sa candidature à l'Académie française. Le Journal l'éclair, qui en donne la nouvelle à ses lecteurs exprime attemblement l'espoir que les portes de l'Académie s'ouvriront toutes grandes devant Mgr de Cabrières, le 27 mai prochain.

La Semaine religieuse s'associe pleinement à cet espoir. Le clergé et les fidèles du diocèse applaudissent aux suffrages de notre évêque littéraire. L'élite de la société montpeliéraine, qui compte tant d'esprits distingués, ne pourrait se défendre d'un sentiment de sympathie en voyant un de nos évêques de « cité prendre place parmi les Quarante et, comme on disait jadis — non sans quelque emphase — se parer de l'immortelle verdure des lauriers du Parnasse ». Nous prions Monsieur l'évêque de vouloir bien agréer nos vœux et nos vœux.

La Croix est heureuse de s'associer à ces souhaits et à ces espoirs.

L'ALMANACH DU PELERIN est totalement épuisé à l'heure actuelle ainsi que le CALENDRIER DE LA CROIX. Il reste encore un certain nombre d'exemplaires de MON ALMANACH : Prix : 7 fr. 15 l'unité ; port, 0 fr. 05. Remises : 1/6, 15/12, 70/50, 150/100. Port en sus.

I Franc

A PARU

Le Grand Mufflo

par PIERRE L'ERMITE

Brosché 1 fr., port 0 fr. 30.
Relié 2 fr. 50, port 0 fr. 35.
PARIS, 4, RUE BAYARD.